



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/07

Objet : durée d'amortissement des immobilisations - Modification

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2321-2 27° et R.2321-1,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment son article L243-1,

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 III,

VU ses délibérations n° 159 du 02 octobre 1996, n° 465 et 466 du 26 novembre 2008, n° 540 du 13 mai 2009 portant sur les durées d'amortissement et la fixation du seuil unitaire des biens de faible valeur,

VU sa délibération n° 2023-09-27/05 du 27 septembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

VU sa délibération n° 2023-09-27/06 du 27 septembre 2023 portant dispositions en matière d'amortissements et d'immobilisations, approuvant les durées d'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du 27 septembre 2023, le Conseil municipal a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 et a approuvé les durées d'amortissement des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs mois d'application, il convient de compléter ces durées et notamment celles relatives aux matériels destinés à la Prévention et à la Police municipale comme indiqué dans le tableau ci-dessous (ce complément est intégré dans le tableau joint en annexe à la présente délibération qui reprend les biens ou catégories de biens et leurs durées d'amortissements adoptés par la délibération n° 2023-09-27/06 en date du 27 septembre 2023, qui demeurent quant à eux inchangés) :

	Article Nature M57	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amort.
Immobilisations corporelles	Autre installations, matériel et outillages techniques		
	2158	Autre petit matériel	5
	Autres immobilisations corporelles		
	2188	Mannequins PSC1	5
	2188	Arme	15
	2188	Bâton de défense	3

	Article Nature M57	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amort.
Immobilisations corporelles	2188	Gilet pare-balles souple	8
	2188	Gilet pare-balles (porte-plaque)	10
	2188	Bouclier	10
	2188	Equipements de police municipale (autres que véhicules)	5
	2188	Autres matériels	5

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE les durées d'amortissement figurant en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.